



EDITO

LE NAVIRE COMMERCIAL AMÉRICAIN EN DÉTRESSE

Pour comprendre les menaces douanières lancées par le Président américain à l'encontre de ses principaux concurrents, qu'elles soient appliquées ou, pour l'essentiel, constamment reportées, voire invalidées par la justice, il est suggéré d'observer l'évolution du commerce extérieur des Etats-Unis sur une longue période. La détérioration du solde commercial remonte aux années 1970, et c'est une tendance qui s'est à la fois confirmée et aggravée jusqu'en 2024. Même le traditionnel excédent commercial agroalimentaire a subi une surprenante érosion, et s'est transformé en un déficit chronique depuis près de quatre ans. Un déficit commercial qui incite Donald Trump à identifier les responsables de cette évolution, et à les sanctionner par des droits de douane alourdis, au risque de provoquer une nouvelle phase de ralentissement des flux mondiaux de marchandises.

Le creusement ininterrompu du déficit commercial depuis 1971

L'année 2025 restera marquée par la bataille des droits de douane. Initiées par Donald Trump, ces joutes tarifaires se situent dans le prolongement de celles instaurées dès 2018 par le même Donald Trump, sans être pour autant remises en cause par Joe Biden. Déjà à l'époque, la décision d'infliger des droits de douane additionnels se justifiait par le constat du creusement du déficit commercial des Etats-Unis, dont la Chine et l'Union européenne furent jugées responsables du fait de leurs exportations massives vers le marché américain. C'est pourquoi il est nécessaire de dresser un bilan des échanges extérieurs de marchandises entre les Etats-Unis et leurs principaux fournisseurs.

Un regard de longue période des flux commerciaux américains avec le reste du monde fait apparaître deux périodes contrastées. Les données du *Bureau of Economic Analysis* (BEA) montrent en effet qu'entre 1960 et 1971, l'économie des Etats-Unis dégagait un excédent régulier, en moyenne compris entre + 3 et + 5 milliards de dollars. A partir de 1971, se forme une succession ininterrompue de déficits commerciaux, plus ou moins profonds. Le seuil des 800 milliards est franchi en 2007, et celui des 1 000 milliards en 2021. Depuis lors, l'aggravation du déficit commercial est flagrante avec, en 2024, un record qui s'établit à - 1 213 milliards de dollars, soit près de 6% du PIB fédéral. Voilà donc 53 années de déficits commerciaux de marchandises, plus d'un demi-siècle. Le premier trimestre de l'année 2025 n'annonce rien de bon, puisque le déficit pour le seul mois de mars a franchi un nouveau record avec - 140 milliards.

Cette dynamique infernale s'explique selon Donald Trump par une trop grande facilité des produits étrangers à pénétrer le marché américain, au regard des écarts de droits de douane. Le Président en a fait en quelque sorte une obsession. Pour les économistes, elle est indissociable d'une part, d'une faiblesse de l'épargne intérieure comparativement à la consommation, et, d'autre part, d'un affaiblissement de l'industrie. Car les échanges de services affichent un excédent structurel depuis 1971, et se fixe en 2024 à + 295 milliards, ramenant ainsi le solde de la balance des transactions courantes à - 917 milliards, ce qui reste bien entendu colossal.

En infligeant des droits de douane frôlant le prohibitif, Washington entend réamorcer une dynamique industrielle sur le marché intérieur, et récolter des recettes budgétaires pour financer les déficits budgétaires et commerciaux américains. Dit autrement, faire financer l'économie américaine par le reste du monde, tout du moins par les zones avec lesquelles se sont formés l'essentiel des déséquilibres des échanges, notamment vis-à-vis de la Chine, excédentaire avec les Etats-Unis pour environ 300 milliards de dollars. La suite est connue. On assiste en effet à l'instauration de mesures de rétorsions – celles de la Chine et de l'UE par exemple – qui alternent à des phases de désescalades au gré des négociations bilatérales.

EDITORIAL (SUITE)

Le secteur agricole et alimentaire empêtré dans les déficits

Le dévissage de longue période du commerce extérieur des Etats-Unis renfermait toutefois quelques exceptions, dont celle des produits agricoles et alimentaires. A l'image de ce que l'on observait en France, les Etats-Unis dégageaient un excédent commercial agroalimentaire structurel depuis les années 1950, et, à partir de 1971, couvraient ainsi très partiellement le déficit dont il a été question plus haut. Sur la période 2019-2024, les Etats-Unis n'ont obtenu que deux excédents en produits agricoles et alimentaires, 2021 et 2022. Les autres années se sont soldées par des déficits de plus en plus importants, -32 milliards pour la seule année 2024. Les projections de l'USDA, le ministère fédéral de l'Agriculture, ne sont pas réjouissantes, puisque le déficit pourrait atteindre les quelque 70 milliards de dollars.

En basculant durablement dans le déficit de leurs échanges de produits agricoles et alimentaires, les Etats-Unis perdent l'un des rares secteurs encore performants, mais aussi l'un des attributs de ce qui fait le Soft Power, le pouvoir alimentaire. Cela est principalement imputable aux importations de fruits et de légumes provenant du voisin mexicain, et de l'érosion de la compétitivité des exportations vers l'Asie, que ce soit sur la Chine ou sur le Sud-Est (Philippines, Malaisie, Laos, Myanmar, Indonésie...), au profit du Brésil.

A observer la déliquescence des comptes extérieurs des Etats-Unis, il semble certain que Donald Trump s'arc-boutera sur sa stratégie douanière, au risque d'envenimer les relations commerciales internationales, et d'entraver la croissance économique. Négocier et dégager un terrain d'entente avec ses concurrents ne sera pas chose facile.

A vrai dire, Donald Trump cherche à gagner du temps, car, à la lecture des déficits commerciaux, on dispose d'un indice selon lequel le déclin des Etats-Unis est véritablement enclenché. De quoi rendre le monde encore plus anxiogène qu'il ne l'était. L'expérience de l'histoire montre que les phases de succession hégémonique ne sont jamais tranquilles. E la nave va !!!

Un mandat sous le signe de l'agressivité douanière



Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

SOMMAIRE

- **L'Europe décroche, son agriculture étouffe : intégration ou déclin ?**
- **Mondialisation et sécurité alimentaire : 30 ans après, quel bilan ?**
- **Chers engrais !!**



L'EUROPE DÉCROCHE, SON AGRICULTURE ÉTOUFFE : INTÉGRATION OU DÉCLIN ?

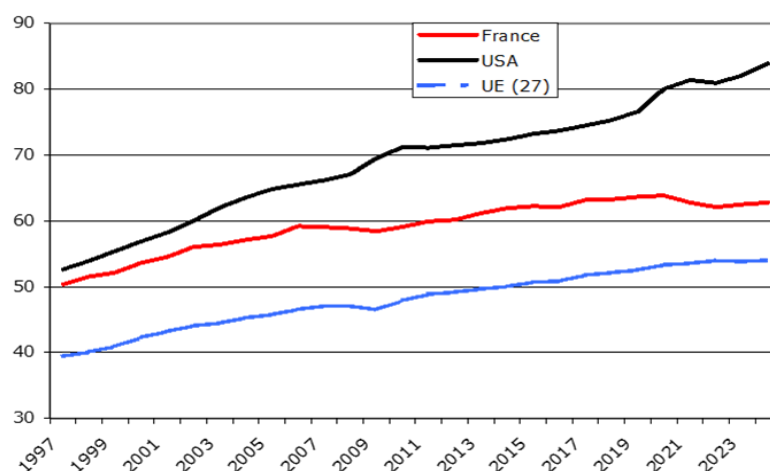
L'Europe se trouve confrontée à un défi existentiel, menaçant à terme les valeurs fondamentales sur lesquelles elle s'est bâtie : prospérité, équité, liberté, paix et démocratie dans un environnement durable. Comme l'affirme Mario Draghi dans son récent rapport remis à la Présidente Van der Leyen, si l'Union européenne venait à échouer à préserver ou à concilier ces principes fondamentaux, elle risquerait de perdre sa raison d'être. Or, actuellement, le continent accuse une perte significative de prospérité économique et technologique, notamment face aux États-Unis, en grande partie à cause d'un déficit d'innovation qui se traduit par un décrochage de la productivité européenne. Qu'en est-il de l'agriculture ?

UNE PERTE DE VITESSE EUROPÉENNE : UNE DYNAMIQUE QUI ATTEINT AUSSI LE SECTEUR AGRICOLE

L'Union européenne semble confrontée à un défi majeur : un décrochage économique croissant vis-à-vis des États-Unis, observable tant au niveau global qu'à l'échelle de ses grandes économies nationales, notamment la France (voir graphique 1). Selon la Banque de France, la productivité apparente du travail¹ est inférieure de 8,5 % à la tendance observée entre 2010 et 2019. Cette baisse s'explique en partie par une croissance de l'emploi plus rapide que celle du PIB, notamment via l'apprentissage et la rétention de main-d'œuvre. Au niveau européen, la productivité du travail en 2024 s'établit à 64 % de celle des États-Unis, soit un écart de 36 %. Pour la France, ce ratio est de 75 %, traduisant un écart de 25 %. Ces chiffres illustrent un retard structurel qui ne cesse de se creuser depuis plusieurs décennies.

En 2024, la productivité européenne atteint 64 % de celle des États-Unis

Graphique 1 : Productivité horaire en dollars américains, corrigée en parité de pouvoir d'achat (PPA)



2572 - Chambres d'Agriculture France

Source : OCDE

¹La productivité apparente du travail correspond au rapport entre la production (généralement mesurée en valeur ajoutée) et le volume de travail utilisé (mesuré en heures travaillées ou en nombre de personnes).

►► L'EUROPE DÉCROCHE, SON AGRICULTURE ÉTOUFFE : L'INTÉGRATION OU LE DÉCLIN ? (SUITE)

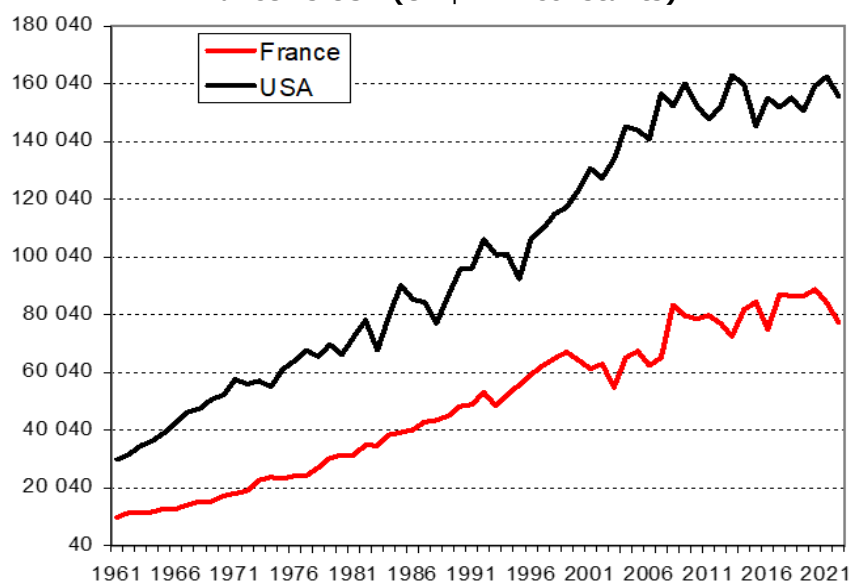
Les écarts de performance observés touchent l'ensemble des secteurs, et la France n'échappe pas à cette tendance, notamment dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), mais aussi dans des secteurs plus traditionnels comme celui de l'agriculture. L'évolution de la production agricole par habitant, mesurée en parité de pouvoir d'achat (PPA) constante, met en évidence une divergence croissante (voir graphique 2).

En effet, la productivité agricole américaine a connu une croissance soutenue depuis les années 1960, contribuant à creuser l'écart avec la France. Selon les données de l'*Economic Research Service* (ERS) du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), la production agricole totale a été multipliée par cinq entre 1962 et 2022, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,74 %². En comparaison, la productivité agricole française a affiché un TCAM plus élevé sur la même période, de l'ordre de 3,44 %, porté notamment par un rattrapage rapide durant les premières décennies de modernisation agricole (mécanisation, remembrements, intrants minéraux, mise en œuvre de la PAC).

Cependant, cette dynamique s'est essouffée à partir des années 1990 : sur la période 1990-2022, la croissance de la productivité agricole en France est tombée à 1,48 % par an, contre 1,53 % pour les États-Unis. Ce retournement tendanciel reflète une perte de vitesse relative, dans un contexte où l'agriculture américaine a su maintenir un rythme stable grâce à des facteurs structurels différenciants : un écosystème d'innovation mature, une spécialisation productive accrue, des économies d'échelle significatives ainsi qu'une intégration complète du marché à l'échelle fédérale. À l'inverse, ni l'Union européenne ni la France n'ont su reproduire ces conditions favorables, ce qui a contribué au creusement de l'écart par rapport à la productivité transatlantique.

1990-2022 : la productivité agricole progresse de 1,48 % par an en France, contre 1,53 % aux États-Unis.

Graphique 2 : Production agricole par personne active en France vs USA (en \$ PPA constants)



2573 - Chambres d'Agriculture France

Source : ERS-USDA

Productivité agricole = Nombre de personnes économiquement actives en agriculture (+15 ans) rapporté à la valeur de la production agricole totale (en \$ PPA constants). Seuls les salariés agricoles, les chefs d'exploitation et les membres non rémunérés de leur famille sont pris en compte ; les travailleurs saisonniers n'ont pas été inclus dans ces calculs.

² Source : calculs de l'auteur à partir des données de l'ERS (USDA), productivité agricole

►► L'EUROPE DÉCROCHE, SON AGRICULTURE ÉTOUFFE : INTÉGRATION OU DÉCLIN ? (SUITE)

INNOVATION : LE TALON D'ACHILLE DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE ?

Sous la pression d'objectifs multiples, l'innovation agricole s'impose comme un levier stratégique

S'il est admis que le décrochage de l'Europe en matière d'innovation concerne avant tout les secteurs technologiques, le secteur agricole n'en est pas moins affecté. Il est même particulièrement exposé, et cela, en raison de la multiplicité des objectifs qui lui sont assignés : productivité, durabilité environnementale, sécurité alimentaire, revenus décents pour ses agriculteurs, et adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, l'innovation agricole apparaît comme un levier stratégique essentiel. Elle constitue le principal moyen de concilier les exigences croissantes en matière de respect des normes environnementales avec la nécessité d'améliorer la performance économique du secteur. En optimisant la gestion des intrants (eau, énergie, fertilisants, produits phytosanitaires) et en renforçant la résilience face aux aléas climatiques, l'innovation permet de réduire les coûts de production et d'adaptation, d'améliorer la compétitivité des exploitations, et de mieux répondre aux pressions du marché mondial. Elle ouvre également l'accès à de nouveaux débouchés, renforce la qualité des productions, et contribue à garantir des revenus plus stables pour les agriculteurs.

Pourtant, ce potentiel reste largement sous-exploité, en raison de deux freins structurels majeurs : d'une part, la fragmentation du marché européen, qui limite les effets d'échelle et la rentabilité des investissements innovants ; d'autre part, un système de financement peu favorable au risque, qui freine l'émergence et la diffusion de l'innovation agricole. Malgré un taux d'épargne élevé (environ 15 % du revenu disponible en Europe contre 5 % aux USA), les capitaux restent largement investis dans des actifs sûrs, contrairement aux États-Unis où une part importante de l'épargne est orientée vers le financement de l'innovation. Ce double handicap, à savoir, fragmentation du marché et inadéquation du financement, limite la transformation des avancées scientifiques en innovations commercialisables, et alimente le « paradoxe européen ».

LE MYTHE DU MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN FACE À LA RÉALITÉ DES FRAGMENTATIONS

L'intensité des échanges entre les pays européens est inférieure à la moitié de celle observée entre les États américains

Malgré plus de trois décennies d'existence du marché unique, le commerce intra-européen demeure entravé par des barrières réglementaires, logistiques, institutionnelles et culturelles qui fragmentent l'espace économique communautaire. Cette fragmentation freine la croissance européenne, notamment en comparaison avec les États-Unis, dont l'économie de taille similaire présente un niveau d'intégration interne nettement supérieur, y compris dans le secteur agricole. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'intensité des échanges entre les pays européens est inférieure à la moitié de celle observée entre les États américains. Cette faible intensité reflète l'ampleur des obstacles non tarifaires qui subsistent au sein de l'Union européenne. Le FMI estime que ces barrières équivalent à des droits de douane d'environ 40 % pour les biens et 110 % pour les services, contre respectivement 15 % de droits de douanes sur les biens échangés entre les différents États des États-Unis. Cette situation empêche l'Europe de tirer pleinement parti des effets d'échelle et des externalités de réseau. Le FMI suggère que la suppression de ces obstacles pourrait entraîner une augmentation de la productivité européenne de 7 %³.

³ [Scaling Up the Single Market to Boost Productivity](#)

L'AGRICULTURE FACE AUX LIMITES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Des biais nationaux agissant comme une forme de protectionnisme de la demande

Bien que la Politique agricole commune (PAC) ait contribué à une forme d'harmonisation institutionnelle du marché agricole au sein de l'Union européenne, cette dernière demeure, dans les faits, partiellement fragmentée. Cette fragmentation n'est plus tant d'ordre juridique ou réglementaire, mais relève désormais davantage de déterminants culturels et comportementaux. En effet, les préférences de consommation, fortement ancrées dans les identités nationales, continuent d'orienter les choix des consommateurs vers les productions locales. En France, de nombreuses initiatives, portées par les pouvoirs publics, les organisations professionnelles ou les acteurs privés, encouragent la consommation de produits agricoles nationaux. Elles s'inscrivent dans des rationalités multiples : soutien à la compétitivité de la filière, maintien de l'emploi agricole local, réduction de l'empreinte carbone via les circuits courts. Des dispositifs comme « Bienvenue à la ferme » en France, « *Regional ist genial* » en Allemagne, « *Campagna Amica* » en Italie ou les « *ferias de productos locales* » en Espagne traduisent une forme de protectionnisme de la demande, fondée sur des logiques de proximité et de souveraineté alimentaire. Si ces initiatives répondent à des objectifs légitimes, leur multiplication à l'échelle des 27 États membres contribue à la formation de barrières non tarifaires informelles, qui freinent la consolidation d'un véritable marché agricole intégré à l'échelle européenne. À l'inverse, les États-Unis, bien que structurés en entités fédérées, bénéficient d'une identité de consommation plus unifiée, ce qui facilite la fluidité des échanges, notamment agricoles entre États et renforce les effets d'échelle et de spécialisation sectorielle.

Des faiblesses institutionnelles qui limitent les gains d'efficience

À ces biais nationaux s'ajoutent des asymétries structurelles entre les systèmes économiques et agricoles américains et européens (voir tableau), susceptibles d'expliquer la faible intensité des échanges intra-européens en produits agricoles, et par conséquent, la fragmentation persistante du marché. Alors que le modèle américain repose sur une politique agricole fédérale cohérente (notamment via le Farm Bill), un réseau logistique performant, une fiscalité rationalisée et une gouvernance sanitaire centralisée, l'Union européenne, quant à elle, souffre de normes sanitaires hétérogènes, d'une complexité administrative persistante et d'un système de distribution fragmenté. Ces faiblesses institutionnelles limitent les gains d'efficience, freinent la diffusion de l'innovation et nuisent à la compétitivité du secteur agricole européen, pourtant crucial pour la souveraineté alimentaire et la transition agroécologique.

► L'EUROPE DÉCROCHE, SON AGRICULTURE ÉTOUFFE : INTÉGRATION OU DÉCLIN ? (SUITE)

Facteurs / Freins	États-Unis	Europe
Réglementation Sanitaire	Système unifié avec des normes homogènes appliquées par des agences fédérales telles que l'USDA et la FDA.	Normes sanitaires hétérogènes entre les États membres, entraînant parfois des coûts d'adaptation et/ou des contrôles redondants.
Logistique	Réseau logistique puissant avec des hubs efficaces et une standardisation totale du transport et de la traçabilité.	Fragmentation logistique sans optimisation à l'échelle européenne, limitant l'efficacité des chaînes d'approvisionnement.
Fiscalité	Absence de TVA intra-territoriale et système fiscal simplifié, facilitant les échanges internes.	Complexité administrative liée à la TVA intracommunautaire, décourageant notamment pour les petites structures.
Système agricole	Politiques fédérales puissantes (ex. : Farm Bill) avec des subventions ciblées par culture, soutenant l'intégration du marché.	Politique agricole commune (PAC) avec des aides variables selon les pays et des objectifs parfois divergents, rendant l'intégration plus complexe.
Distribution	Chaînes de valeur intégrées à grande échelle avec des acteurs majeurs comme Walmart et Costco, assurant une distribution efficace.	Absence de filières transnationales fortes et peu de coopératives ou d'indications géographiques protégées (IGP) intégrées à l'échelle de l'UE.
Barrières linguistiques et culturelles	Marché linguistiquement et culturellement homogène, facilitant l'adaptation de l'offre à la demande locale.	Diversité linguistique et culturelle entraînant des difficultés d'adaptation de l'offre, notamment en matière d'étiquetage et de marketing.

L'Europe face à un triangle d'incompatibilité : intégration, souveraineté, démocratie

Si la suppression des barrières tarifaires et l'instauration de la libre circulation des capitaux et des personnes a permis d'accroître les échanges intra-européens, elles ne suffisent pas pour instaurer une intégration économique totale. Des obstacles non tarifaires, tels que les divergences réglementaires et les barrières administratives, culturelles ou encore identitaires continuent de constituer un frein à l'intégration du marché. Par exemple, la question de la souveraineté, notamment dans le domaine alimentaire, demeure un sujet de débat récurrent. Les États membres oscillent entre la préservation de leur souveraineté nationale et la délégation de certaines compétences à l'échelle européenne. Ce dilemme reflète en réalité un trilemme, qui a été défini par l'économiste américain Dani Rodrik, selon lequel il est impossible de concilier simultanément intégration économique approfondie, souveraineté nationale et démocratie. Dans le contexte de l'UE, cela se traduit par des tensions entre les objectifs d'intégration du marché unique et les aspirations des États à maintenir leur autonomie décisionnelle, en particulier dans des secteurs sensibles comme l'agriculture. Pour conclure, il convient de préciser que dans le cas de l'Europe, l'objectif n'est pas de parvenir à une intégration totale du marché unique, ce qui serait irréaliste même pour des entités fédérales comme les États-Unis, mais plutôt d'améliorer autant que possible l'intégration existante pour renforcer l'efficacité économique.



Zeineb Cherif

zeineb.cherif@apca.chambagri.fr



MONDIALISATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : 30 ANS APRÈS, QUEL BILAN ?

Envisagée dans le but de construire un monde pacifié et coopératif, la libéralisation économique prônée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devait unir les Nations par le libre commerce. Trente ans après sa création, le monde semble toujours, si ce n'est plus encore, pavé d'incertitudes, de conflits, de crises économiques et alimentaires à répétition.

Alors que les institutions internationales s'emparent progressivement des enjeux alimentaires, la mondialisation s'impose comme le paradigme dominant. Le GATT, créé en 1947, ne constituant qu'un cadre d'accords commerciaux laisse place en 1995 à l'OMC qui se charge alors d'encadrer les règles du commerce dans ce processus de globalisation. À travers cette organisation, se diffuse l'idée d'un monde pacifique dans lequel le libre-échange deviendrait le vecteur d'une société d'abondance et de coopération. Malheureusement, loin de mener à une prospérité partagée, la libéralisation des marchés agricoles a bien souvent renforcé les asymétries entre pays, exacerbant les vulnérabilités des agricultures familiales face à des marchés mondiaux fluctuants et hautement concurrentiels. Ce paradoxe d'une mondialisation censée garantir l'abondance, mais qui coexiste avec des épisodes chroniques de faim et de malnutrition, invite à interroger le rôle de l'OMC dans l'architecture de la sécurité alimentaire mondiale. Et si la mondialisation, loin de résoudre la problématique de l'insécurité alimentaire, avait en réalité participé à en redéfinir les ressorts ?

Le Cycle d'Uruguay, lancé en 1986 sous l'égide du GATT, signe l'intégration progressive de l'agriculture dans les règles du commerce international, jusqu'ici exclue des débats en raison du traitement particulier qu'elle nécessite. Après huit ans de négociations, les Accords de Marrakech signés en 1994, consacrant la naissance de l'OMC l'année suivante, instaurent un cadre contraignant pour la libéralisation du commerce agricole. L'objectif est double. Il s'agit d'abord de mettre fin aux pratiques protectionnistes des pays du Nord et principalement de l'Union européenne (UE) et sa politique agricole commune accusée par les Etats-Unis de fausser la concurrence internationale. Les effets en restent limités puisque les soutiens internes ont généralement été redéployés sous des formes plus compatibles avec l'OMC. Certains pays ont ainsi conservé des politiques agricoles protectionnistes tout en veillant au respect du système de boîtes de l'OMC (verte, bleue, orange) qui catégorise les aides en fonction de leur impact sur le commerce. Autre intention, celle de d'intégrer les pays en développement dans une économie globalisée. Le cycle de Doha lancé en 2001 dans cette perspective demeure dans l'impasse depuis une vingtaine d'années illustrant l'intensification des rivalités géoéconomiques et l'incapacité à établir des accords multilatéraux. Ainsi, bien que la mondialisation ait été présentée comme vecteur d'interdépendance et de paix, elle fonctionne en réalité à travers un ensemble d'organismes de régulation, destinées à arbitrer les intérêts divergents, sans pour autant y parvenir. La mondialisation, loin de conduire à une harmonisation, devient l'espace d'une compétition politique, économique mais aussi idéologique entre plusieurs centres de pouvoir.

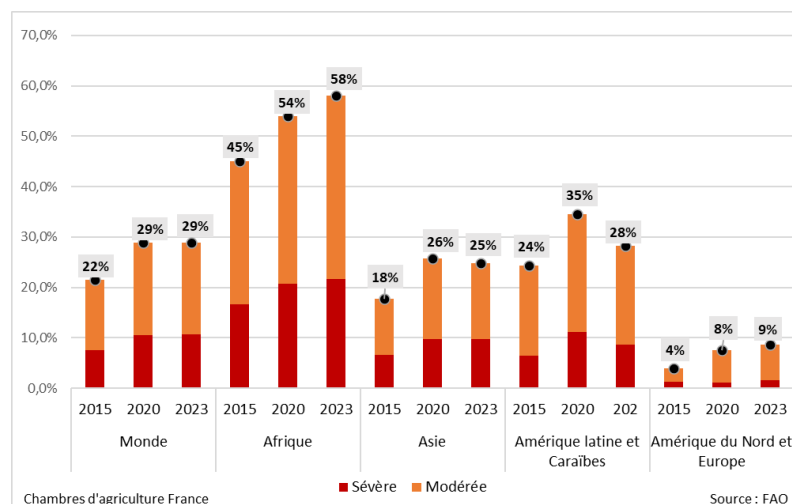
Les années 1970 voient apparaître de nouvelles formes de crises alimentaires prolongées (Somalie, Afghanistan) ou chroniques (Haïti, région sahélo-soudanienne), des régions particulièrement vulnérables et soumises à des déséquilibres politiques, économiques, sécuritaires, sociaux ou environnementaux.

La mondialisation de l'agriculture intensifie les vulnérabilités alimentaires au lieu de les réduire

►► MONDIALISATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : 30 ANS APRÈS, QUEL BILAN ?

Ces fragilités multidimensionnelles se manifestent particulièrement dans les pays du continent africain où elles attirent une attention médiatique importante, à l'instar de la famine éthiopienne de 1983 à 1985. La proportion de la population sous-alimentée continue d'augmenter en Afrique et si les tendances actuelles se confirment, plus de 580 millions d'individus souffriront de la faim en 2030 parmi lesquelles la moitié vivront dans un pays d'Afrique. En 2023, selon la FAO, 58 % de la population africaine était en situation d'insécurité alimentaire, dont plus de 20 % en insécurité alimentaire sévère (voir graphique).

Graphique : Part de la population en insécurité alimentaire



Si des efforts ont été menés au début des années 2000, l'insécurité alimentaire regagne du terrain. Entre 2000 et 2015, le nombre d'individus souffrant de la faim avait reculé de plus de 350 millions, avant de repartir à la hausse dès 2017, jusqu'à atteindre un tiers de la population mondiale depuis 2020. La résurgence de la faim dans le monde s'explique notamment par l'exacerbation des conflits armés ; Selon la FAO, 60% des personnes en insécurité alimentaire sévère vivent dans des zones de conflits. Le dérèglement du climat et les épisodes climatiques extrêmes sont des facteurs d'aggravation dont les conséquences peuvent être parfois extrêmes pour les pays dont la majorité de la population tire ses revenus de la production agricole. En 2023, l'insécurité alimentaire modérée – des aliments dont la qualité est compromise – touchait 2,3 milliards d'individus soit plus près de 28% de la population mondiale. Où l'on voit que la mondialisation a attisé les conflits, lesquels se sont répercutés sur la situation alimentaire mondiale.

La mondialisation aura eu pour effet de déréguler les marchés agricoles pourtant déjà instables par nature. Les pays du Sud intégrés malgré eux dans cette division internationale du travail ont accru leur exposition à la volatilité des prix des marchés mondiaux. Cette instabilité s'est aggravée à la suite de crises successives — crise financière de 2008-2012, printemps arabes de 2011, pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine — qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et provoqué une flambée des prix. L'inflation qui en découle a été particulièrement sévère dans des pays dépendants des importations d'intrants agricole et de denrées alimentaires de base (blé, riz, huiles) dont les prix ont fortement augmenté.

**Le marché : un
facteur inattendu
de vulnérabilité**

Un système alimentaire à deux vitesses

Entre 2019 et 2022 le coût de l'alimentation a grimpé de 52% selon l'indice des prix alimentaires mondiaux de la FAO. Ils ont augmenté de 60% pour les céréales, de +45% pour les produits laitiers, +19% pour la viande et jusqu'à 125% pour les huiles. Le choix stratégique de maintenir des prix bas à l'échelle mondiale, au lieu d'élever le niveau de vie des populations a accru la dépendance des plus pauvres à un marché instable. Dans de nombreux pays, les consommateurs n'ont pas les moyens d'absorber la hausse des prix alimentaires, ce qui transforme un simple choc économique en crise nutritionnelle majeure.

Le système alimentaire mondial repose aujourd'hui sur un modèle profondément inégal, à deux vitesses. D'un côté, les pays du Nord promeuvent des régimes alimentaires sains, durables et écologiquement responsables, avec un soutien croissant à l'agriculture biologique, aux circuits courts et à la consommation locale. De l'autre, de nombreux pays du Sud demeurent confrontés à une insécurité alimentaire chronique, où l'enjeu principal reste un accès minimal à des denrées de base, sans véritable considération pour la qualité nutritionnelle ou la durabilité du produit. Dans un même système mondialisé, la sous-nutrition persiste dans certaines zones, tandis que l'obésité explose ailleurs, notamment chez les populations occidentales précaires exposées à des produits ultra-transformés. À cela s'ajoute les pertes et gaspillage alimentaire massifs qui totalisent en Europe près de 39% de la consommation, lorsque près de 2,8 milliards d'individus dans le monde n'ont pas les moyens de se payer le minimum nécessaire à une alimentation saine et nutritive.

CONCLUSION

Les trente années de l'OMC s'achèvent sur une mondialisation des crises (crises économiques, pandémie mondiale, guerre en Ukraine, inflation généralisée) qui ont révélé les faillites structurelles d'une économie globalisée. Les sanctions de l'UE envers la Russie, ou plus récemment les annonces du Président américain Donald Trump concernant le renforcement des droits de douanes, démontrent que la géoéconomie tend à supplanter les analyses géopolitiques traditionnelles dans la compréhension de l'ordre mondial. Une géoéconomie dont les effets se propagent jusque dans la situation alimentaire mondiale.

L'ouverture commerciale, en favorisant l'intégration des marchés agricoles dans des chaînes d'échange globalisées, a contribué à une plus grande volatilité des prix, à une dépendance accrue aux importations, et à une dissociation croissante entre les lieux de production et les espaces de consommation. De surcroît, la dépendance aux importations se lit désormais au travers de la fragmentation du monde, puisque les canaux d'approvisionnements se superposent aux alliances diplomatiques. Depuis le début du XXI^e siècle, des chocs structurels ont bousculé les modèles de production, ceux-ci étant de plus en plus subordonnés aux défis d'une mondialisation en pleine recomposition.



Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr



Le déclenchement de la guerre en Ukraine a eu comme conséquence importante de renchérir brutalement le coût d'acquisition des engrais. En juin 2022, le prix de la solution azotée avait grimpé à 612 € la tonne, atteignant les 700 € à la fin du mois d'octobre de la même année. Le prix de la PK Rendu silo a frôlé les 1 000 € la tonne. Les agriculteurs ont dû absorber ce choc de coûts de production, heureusement compensé par la flambée des prix des céréales et des oléagineux.

L'inflation des prix des engrais a certes pour origine le positionnement de la Fédération de Russie sur le marché mondial du gaz et sur celui des engrais, auquel il convient d'ajouter la nervosité des acteurs du marché à l'époque exposés qu'ils étaient à cet événement géopolitique et militaire inédit qu'est la guerre. Il y eut également les premières salves de sanctions occidentales à l'encontre de Moscou. Ces tensions sur le marché des fertilisants sont ensuite retombées. En mai dernier, le prix de la solution azotée se situait en effet à quelque 305 € la tonne, l'urée à 397. La diversification des sources d'approvisionnements, la poursuite des importations d'engrais en provenance de Russie, les rationnements volontaires effectués par les agriculteurs sur les doses utilisées ont en effet permis de ramener les prix dans des fourchettes raisonnables.

Il faut pourtant revenir sur le sujet des sanctions européennes à l'encontre de la Russie. En mai dernier, l'UE a voté un nouveau train de sanctions, instaurant en particulier des taxes sur les importations d'engrais russes et biélorusses, pour une période de trois ans. L'ambition est toujours la même, affaiblir économiquement et financièrement un agresseur de l'Ukraine et son satellite.

Les agriculteurs peuvent par conséquent légitimement s'inquiéter des retombées de ces sanctions sur la formation des prix des engrais dans les mois qui viennent, d'autant plus que les prix des céréales et des oléagineux sont encalminés dans des fourchettes de 200-210 € la tonne pour le blé, de 180-190 pour le maïs, et de 450-460 pour le colza. Si d'aventure le prix des engrais se redressait au-delà de la tendance actuelle (en une semaine, fin mai, le prix de la solution azotée a grimpé de 20€/tonne), il n'est pas certain qu'à ces niveaux de prix à la production, les trésoreries des exploitations agricoles ne soient pas affectées.

Quelques rappels fondamentaux seront ici utiles pour mesurer les impacts potentiels de la décision de Bruxelles de frapper les importations d'intrants en provenance de Russie. En potasse, la Russie représente près de 20% de la production mondiale, pourcentage pouvant être porté à 34% si l'on adjoint la production biélorusse, en phosphate 9,5%, et 6% pour l'urée. Le renchérissement des prix de ces produits résultant de l'application de ces taxes douanières, obligera l'UE à diversifier ses sources d'approvisionnement, dans la mesure où, en 2024, elle a tout de même importé 6,2 millions de tonnes d'engrais russes, et pas moins de 2,5 pour le seul premier trimestre 2025.

Certes, un surcroît de production est attendu dans l'UE, du seul fait de l'entreprise Yara qui a implanté depuis plusieurs années des sites de production sur le périmètre européen. Mais il sera sans doute nécessaire du côté de Bruxelles d'assouplir sa politique douanière en direction d'autres fournisseurs, comme le Maghreb (Maroc en tout premier lieu pour le phosphate), Nigéria, et les Etats-Unis – avec lesquels l'UE n'est pas franchement en bons termes –, avec la Chine pour l'urée, ou encore avec le Canada pour la potasse.

L'UE va donc devoir déployer des efforts diplomatico-économiques pour convaincre ces pays fournisseurs de lui livrer davantage d'intrants. A moins qu'elle ne profite de cette opportunité offerte par de probables restrictions des importations pour inciter les agriculteurs à opérer le basculement vers de systèmes de production plus économes en intrants. Une guerre qui n'en finit de faire des vagues et de submerger plus ou moins fortement le secteur agricole.

Sanctions européennes sur les engrais russes au menu

A la recherche d'approvisionnements alternatifs



Thierry Pouch

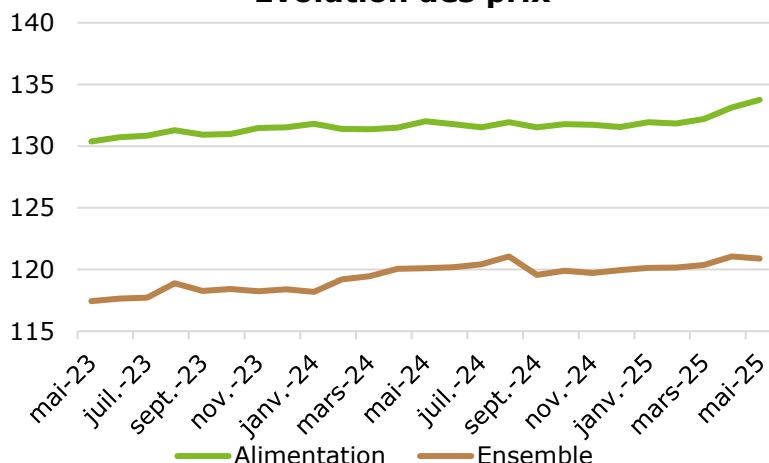
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

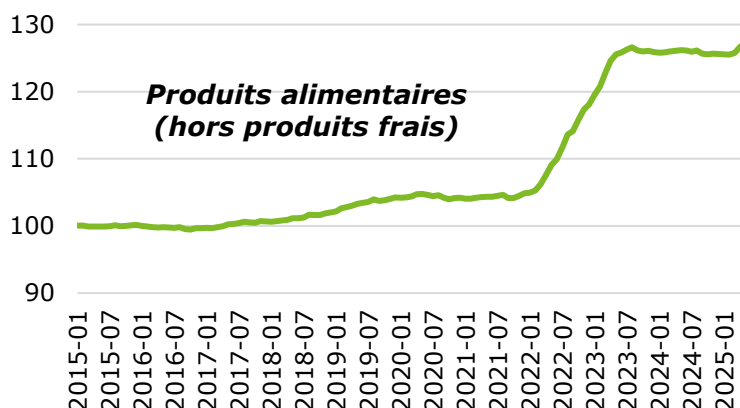
Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
Inflation	-0,13%	0,66%	2,95%
Prix alimentaires	0,46%	1,31%	2,58%

Lecture du tableau : L'évolution de l'inflation et des prix alimentaires est présentée par rapport au mois de mai

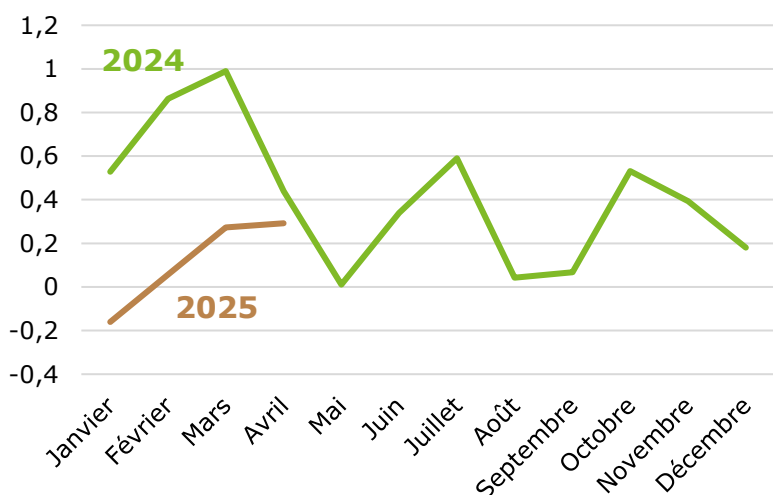
Evolution des prix



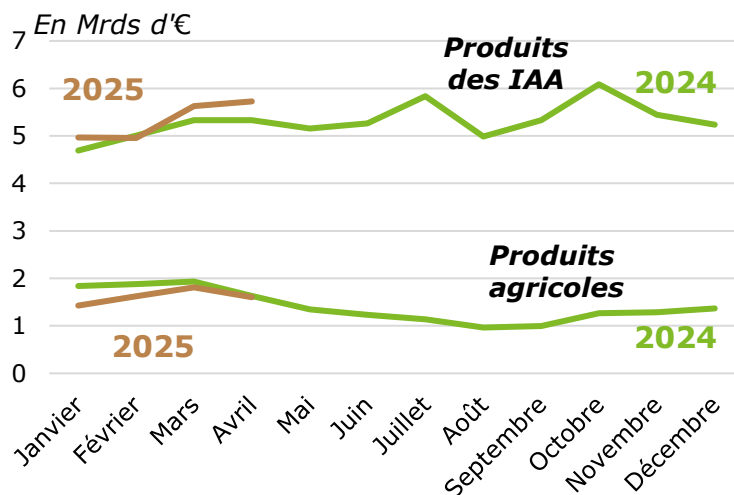
Indice des prix dans la grande distribution



Solde agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mrds)	Avril	Cum 4 mois
2024	0,438	2,82
2025	0,292	0,462